

Personnes prises en charge pour maladie de Parkinson en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) (diagnostic principal ou relié), en psychiatrie (diagnostic principal ou associé) ou en SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) (manifestation morbide principale, affection étiologique) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées en MCO (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale) ou en SSR (diagnostic associé) l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 217 700 personnes prises en charge pour maladie de Parkinson, dont 51% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 76 ans et 78 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 61%, dont 53% sont des femmes. Dans l'ensemble, 59% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie de Parkinson. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 3,76‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 3,93‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,23‰ sont prises en charge pour maladie de Parkinson, contre 0,39‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,35‰ contre 0,4‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	400	4 100	10 600	29 800	62 200	107 100
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,6‰	3,29‰	10,91‰	31,75‰	3,99‰
Femmes							
Effectif	< 100	500	4 400	9 600	25 000	71 100	110 600
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,55‰	2,48‰	7,48‰	22,05‰	3,56‰
Total							
Effectif	100	800	8 600	20 200	54 800	133 300	217 700
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,58‰	2,85‰	9,02‰	25,72‰	3,76‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	13 600	4,20‰	4,24‰	13 500	3,64‰	3,81‰	27 100	3,90‰	4,01‰
Bourgogne-Franche-Comté	5 400	4,92‰	4,44‰	5 800	4,59‰	4,24‰	11 200	4,75‰	4,32‰
Bretagne	4 600	3,68‰	3,72‰	5 100	3,46‰	3,42‰	9 700	3,56‰	3,53‰
Centre-Val de Loire	4 200	4,19‰	3,83‰	4 500	3,81‰	3,63‰	8 700	3,99‰	3,72‰
Corse	500	4,17‰	3,44‰	600	4,09‰	3,66‰	1 000	4,13‰	3,56‰
Grand Est	8 500	3,93‰	3,87‰	8 700	3,52‰	3,55‰	17 200	3,71‰	3,69‰
Guadeloupe	800	5,48‰	5,30‰	700	3,46‰	3,97‰	1 500	4,34‰	4,59‰
Guyane	100	1,80‰	4,38‰	100	1,02‰	3,20‰	300	1,37‰	3,82‰
Hauts-de-France	9 500	3,78‰	4,65‰	10 500	3,73‰	4,40‰	20 000	3,76‰	4,48‰
Ile-de-France	17 000	3,31‰	4,04‰	15 700	2,66‰	3,43‰	32 700	2,96‰	3,72‰
Martinique	600	4,23‰	3,57‰	500	2,71‰	2,66‰	1 100	3,36‰	3,09‰
Mayotte	< 100	0,88‰	2,00‰	< 100	0,47‰	1,93‰	< 100	0,66‰	1,95‰
Normandie	4 800	3,64‰	3,69‰	5 500	3,58‰	3,59‰	10 300	3,60‰	3,62‰
Nouvelle Aquitaine	10 500	4,69‰	4,20‰	11 200	4,22‰	3,88‰	21 800	4,43‰	4,01‰
Occitanie	9 700	4,24‰	3,96‰	9 900	3,71‰	3,62‰	19 600	3,95‰	3,77‰
Pays de la Loire	5 600	3,70‰	3,91‰	6 100	3,56‰	3,75‰	11 700	3,63‰	3,81‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 500	5,10‰	4,37‰	11 200	4,60‰	4,17‰	21 700	4,83‰	4,25‰
Réunion	900	2,30‰	3,83‰	800	1,66‰	2,99‰	1 700	1,96‰	3,38‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par classe d'âge en 2018**

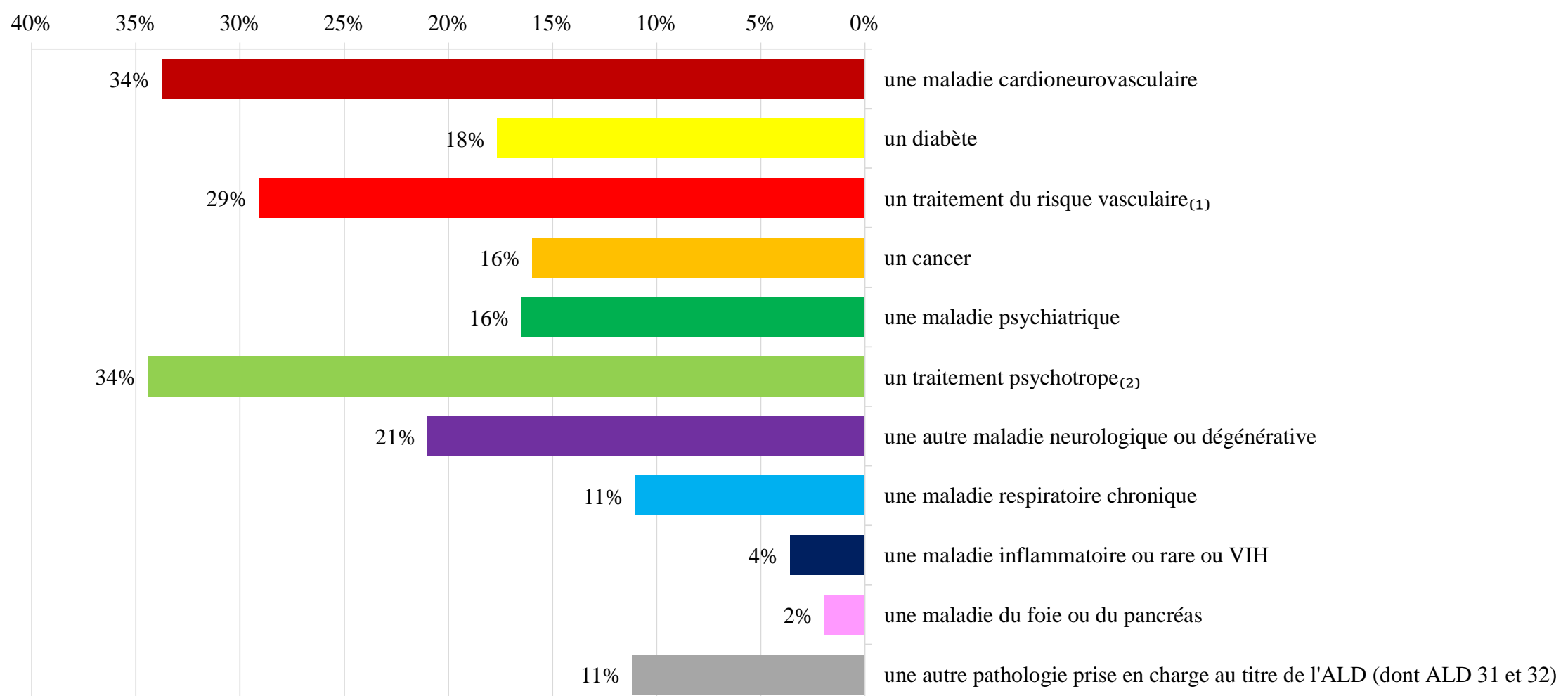
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	300	1 700	14 100	16 200
Effectif total	100	800	7 900	18 000	47 300	116 300	190 300
Taux brut	-	-	0,76%	1,70%	3,57%	12,14%	8,50%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson décédées en 2018 sont respectivement de 84 ans et de 85 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie de Parkinson,
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 025 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour maladie de Parkinson :

- 785 millions d'euros pour les soins de ville (77%)
- 192 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (19%)
- 48 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 3 950 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson est de 2,03%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,03 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie de Parkinson est de 3,88%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,17%.